

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 2 mars 2018, à 15 h 15, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Jonatan JULIEN, vice-président (par conférence téléphonique)
France BILODEAU (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Geneviève HAMELIN (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)
Gaétan PAGEAU (par conférence téléphonique)
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Annie SANFAÇON (par conférence téléphonique)
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absente : Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 18-15

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

Résolution 18-16

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'excuser l'absence de M. Patrick Voyer lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2018 et l'assemblée ordinaire du 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2. Dossier soumis au conseil d'administration

DTP-2018-001 Adoption du règlement n° 354 concernant la construction d'un terminus sur le site d'ExpoCité

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2018, 2019, 2020 prévoit des investissements de 75,9 M\$ sur 3 ans pour le développement de ses services;

CONSIDÉRANT la volonté du RTC d'augmenter la part modale du transport en commun pour pallier aux problèmes de congestion sur le site d'ExpoCité;

CONSIDÉRANT la volonté du RTC d'offrir une meilleure offre de service lors d'événements ayant lieu sur le site d'ExpoCité et aux abords du Centre Vidéotron en procédant à la construction d'un terminus sur ce site (« le Projet »);

Résolution 18-17

Sur proposition de M^{me} Geneviève Hamelin, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le règlement n° 354 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 500 000 \$ concernant la construction d'un terminus sur le site d'ExpoCité, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2018-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2018 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 15 h 55.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale